



Syndicat National Force Ouvrière  
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

AFFILIE A LA CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL FORCE OUVRIERE  
A la Fédération des Employés et Cadres et à l'Union des Cadres et Ingénieurs FORCE OUVRIERE

**RESOLUTION  
DE  
LA CPP DES ETABLISSEMENTS UGECAM**

**CONGRES DU PRADET 24 - 26 SEPTEMBRE 2024**

**Constitution de la CPP :**

Secrétaire Florence CAMIA

Secrétaire Adjoint Jean-Patrick CARLI

Membres :

Thierry RICHARD

Yoann KRAWCZYK

Pascale RAMON

Vincent KRIKORIAN

Laurent QUINTANA

Stéphane BIANCO

Julia PINELLI

Nathalie SAUVE

Eva GIRAUDO

La Secrétaire de la CPP des établissements de l'UGECAM se fait le porte-parole des revendications et propose cette résolution.

Tout d'abord les membres de la CPP réaffirment :

- Leur attachement à l'appartenance des UGECAM et de leurs établissements à l'Assurance Maladie,
- Leurs valeurs de solidarité et d'entraide rattachées aux organismes de Sécurité Sociale sur l'ensemble du territoire,
- L'exigence du retour à une dynamique de négociation et à un véritable dialogue social.

Pour autant, la CPP fait le constat accablant de l'injustice qui perdure dans la rémunération des salariés dits « les oubliés du SEGUR ». Elle réaffirme sa revendication « A travail égal, salaire égal ». Devant le retard pris sur le pouvoir d'achat des cadres des UGECAM, la CPP revendique l'application



Syndicat National Force Ouvrière  
des **Cadres des Organismes Sociaux**

AFFILIE A LA CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL FORCE OUVRIERE  
A la Fédération des Employés et Cadres et à l'Union des Cadres et Ingénieurs FORCE OUVRIERE

**immédiate du Ségur de la santé sans discrimination, à l'ensemble des professionnels du groupe UGECAM. Elle demande la transformation de la prime Ségur en points, pour en assurer la pérennisation.**

Actuellement cette iniquité de traitement impacte fortement l'attractivité de ses métiers et la fidélisation de ses salariés.

S'agissant de la rémunération des cadres, la CPP demande une revalorisation salariale par la négociation d'une classification adaptée et juste comprenant :

- Un impact minimum de 10 à 15 points pour l'ensemble des salariés du groupe UGECAM,
- Le maintien de la grille E et le déplafonnement de l'ancienneté,
- La constitution d'une grille emplois repères intégrant les nouveaux métiers et une revalorisation salariale digne de ce nom relevant les défis de l'attractivité et de la fidélisation,
- Un élargissement de la prime de résultat à partir du premier niveau de cadre,
- La prise en charge des cotisations ordinales pour les médecins, infirmiers, pharmacien etc...,
- L'attribution de points de responsabilité pour les cadres des UGECAM du niveau 7<sup>E</sup>, 8<sup>E</sup> et 9 en fonction du nombre de lits et du chiffre d'affaire,
- Le paiement de la prime d'intéressement par la caisse Nationale comme pour tous les agents de la sécurité sociale
- Une valorisation des parcours internes pour les cadres et directeurs d'établissement.

S'agissant de la qualité de vie et des conditions de travail des cadres des UGECAM, la CPP fait le triste constat d'une perte de repères, d'un stress permanent de plus en plus fréquent. Elle dénonce le turnover récurrent parmi les effectifs des cadres des UGECAM et exige :

- La mise en place d'un plan d'action national « attractivité et fidélisation des métiers en tension et de l'encadrement »,
- L'amélioration des conditions de travail des professionnels dits de première ligne : administratifs, médecins, cadres, directeurs,
- L'engagement d'une négociation sur la Semaine à 4 jours au regard du fonctionnement spécifique des Etablissements des UGECAM
- La prise en compte de la nécessité de travailler à distance et notamment le télétravail.
- L'élargissement de l'obtention du Cadre au forfait jour aux cadres techniques, cadres experts et médecins à temps partiels.
- La révision de la liste des emplois bénéficiant de la pénibilité pour y intégrer de nouveaux métiers repérés, en concertation avec notre organisation syndicale.
- L'intégration des professionnels des Etablissements médico-sociaux et sanitaires du Groupe UGECAM travaillant auprès des personnes en situations complexes dans la liste « des pouvant bénéficier » de la pénibilité par l'attribution de trimestres supplémentaires au bout de 10 ans.



Syndicat National Force Ouvrière  
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

AFFILIE A LA CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL FORCE OUVRIERE  
A la Fédération des Employés et Cadres et à l'Union des Cadres et Ingénieurs FORCE OUVRIERE

La CPP demande la prise en considération de l'évolution des cadres des UGECAM par une formation professionnelle digne de ce nom. En effet, la CPP dénonce le peu d'utilisation de fonds en provenance de l'OPCO pour financer des formations, alors que le versement des cotisations des UGECAM à cet organisme reste considérable.

Afin de s'inscrire dans une démarche de transition écologique la CPP demande à être partie prenante aux démarches environnementales dans les UGECAM à commencer par la réalisation d'audits sur ses établissements.

La CPP demande d'être en mesure de prendre en compte l'impact carbone pour chaque salarié en subventionnant notamment de manière conséquente l'utilisation des transports en commun et la mise à disposition de bornes de chargement au sein des établissements.

La mobilité des cadres des UGECAM devient un enjeu lié à l'évolution et la transformation de l'offre médico-sociale et sanitaire. La CPP exige :

- L'obtention d'une indemnité de transport adaptée pour les agents habitant à plus de 30 kms afin de compenser la perte du pouvoir d'achat,
- Une participation à l'achat de moyens de transport écologiques
- La revalorisation de la prime de déménagement au même titre que les ADD.

La CPP déplore la perte d'un véritable dialogue social et exige le retour à une véritable dynamique de négociation où le donnant /donnant redevient l'outil incontournable, « nous voulons être écoutés mais surtout entendus » pour agir.